



PIECES A FOURNIR

POUR LE DONATEUR :

- Titre de propriété
- Avis de valeur
- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Copie du livret de famille
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, profession)
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé)

POUR LE DONATAIRE :

- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Copie du livret de famille
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, profession)
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé)

UNE PROVISION DE CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) est à verser en même temps que le dépôt des pièces